**23ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2015)**

**Géorgie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 10 novembre 2015 (matin)

1min45

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation géorgienne.

La France salue la ratification par la Géorgie de la Convention sur les droits des personnes handicapées et de la Convention d’Istanbul du Conseil de l’Europe.

Elle salue également l’adoption d’une loi anti-discrimination et la mise en place d’une stratégie nationale pour les droits de l’Homme pour la période 2014-2020. La Géorgie prévoit-elle à cet égard de renforcer le bureau du défenseur public et d’allouer des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre cette loi anti-discrimination ?

La France adresse les recommandations suivantes à la Géorgie :

- Garantir une justice indépendante et transparente, qui respecte les droits de la défense ;

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter effectivement contre les discriminations, y compris à l’encontre des minorités religieuses et des personnes LGBTI ;

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir les droits des femmes et lutter contre les violences domestiques et les mariages forcés ;

- Ratifier la Convention contre les disparitions forcées.

Je vous remercie./.